

**ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE  
JEAN DARGASSIES  
PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ÉCOLE EXCEPTIONNEL:  
24/09/2013**

**Étaient présents:**

- Les enseignants: Mmes TINÉ-BOSC (directrice), AMIEL, ASSIÉ, BEDOYA, CALLARD, CAPERAN, CHIBARIE, DELMAS, MARTIN, MAYANOBE-VILERS, MAUDUIT, MESPLES, MONTEILHET, NAVARRO, PACTEAU, PESENTI, PUJOL, RACZ, RENAULT, ROMIEUX, SPIGAI, THÉRON et Mrs MARIAUD (directeur) et MERIC
- La Mairie: Mme BAUTISTA, CECCAREL et MICHEL
- Les parents d'élèves APEE: Mmes AMAGAT, DECHAMBE, DELANOE et Mr ROUHAUD
- Les parents d'élèves FCPE: Mmes BERSON, GOUZENES, JEUNET, Mr DERVOGNE
- Les parents d'élèves liste indépendante: Mme DIOGO

**Étaient excusés:**

- Mme ESTIVALS: Inspectrice de la circonscription de Muret
- Mmes ABAD et DEBOISSY: directrices des CLAÉ non autorisées à participer au Conseil d'école exceptionnel par les élus communautaires de la CAM
- Mr CLEVENOT: parent d'élève APEE

**1-Organisation du temps scolaire:**

La réforme des rythmes scolaires sera applicable à toutes les écoles dès la rentrée de septembre 2014. Pour cela, le ministère a défini un calendrier à respecter. Les Conseils d'école doivent se réunir la semaine du 23 septembre 2013 afin de se positionner sur les nouveaux horaires.

Le Conseil d'école doit proposer une organisation du temps scolaire, en répartissant les 24 heures d'apprentissage sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin.

La proposition doit être transmise à l'IEN.

**1) La proposition du Conseil des maîtres:**

Ecole élémentaire:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 9h-12h; 14h-16h15

Mercredi: 9h-12h

APC: les lundis et jeudis de 16h15 à 17h

Ecole maternelle:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 9h-11h45; 14h-16h30

Mercredi: 9h-12h

APC: les lundis et jeudis de 16h30 à 17h15

**Arguments de la proposition:**

- Équilibre des demi-journées: 3h le matin, 2h15 ou 3h l'après-midi
- Organisation avec des horaires identiques sur les 4 journées entières (comme 72% des écoles)
- respecte au mieux les rythmes biologiques de l'enfant
- pas d'allongement de la pause méridienne

APC: soit 2h soit 1h30/semaine:

- aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- aide au travail personnel ou activité prévue par le projet d'école
- la pause méridienne ne doit pas être inférieure à 1h30

## 2) Le débat

La place de l'APC dans la journée est au centre du débat.

La difficulté est de se positionner sans connaître le contenu des TAP (les activités seront proposées plus tard) et de tenir compte de toutes les contraintes que la réforme impose (1h30 de pause méridienne, journée de classe de maximum 5h30 et demi-journée de maximum 3h30), conjuguées à la réalité du terrain (2h nécessaires pour que tous les élèves puissent manger à la cantine, cohérence entre les horaires des écoles maternelle et élémentaire, respect du sommeil et des rythmes biologiques de l'enfant).

### a) L'APC le matin

<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
Concentration des élèves	Fort taux d'absentéisme, retards Recommandations: 45 minutes consécutives si l'on veut harmoniser élémentaire et maternelle: seule possibilité: APC: 8h20-9h05; début de la classe: 9h15 Allongement de l'amplitude de la journée de classe

### b) L'APC le midi

<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
Élèves déjà sur place Allonge la pause méridienne de 15 minutes: élèves moins pressés pour manger	TAP difficiles à mettre en œuvre en parallèle (contrainte de la cantine) Allonge la pause méridienne de 15 minutes: élèves davantage énervés car nombreux dans la cour

### c) L'APC le soir

<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
Plus facile à coupler avec les TAP Pic de concentration entre 16h et 17h selon les spécialistes des rythmes de l'enfant	Moins de concentration en réalité car fatigue de la journée

## 3) Le vote

### **Proposition n°1:**

Ecoles maternelle et élémentaire:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 9h-12h; 14h-16h15

Mercredi: 9h-12h

APC: les lundis et jeudis de 16h15 à 17h

## **Proposition n°2: retenue**

### Ecole élémentaire:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h45-11h45; 14h-16h15

Mercredi: 9h-12h

APC: les lundis et jeudis de 11h45 à 12h30

### Ecole maternelle

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h45-11h45; 14h-16h15

Mercredi: 9h-12h

APC: les lundis et jeudis de 16h15 à 17h

Proposition n°1: 11 voix

Proposition n°2: 16 voix

Ne se prononcent pas: 9 voix

Les parents d'élèves de l'APEE soulignent que la date de ce conseil d'école est trop prématurée pour permettre de prendre en compte les souhaits des parents ( le questionnaire a été transmis la semaine dernière aux familles); ils transmettront les résultats du sondage à l'IEN, à part, en fin de semaine.

### **Propositions non retenues:**

a) 9h-12h; 14h15-16h30; APC: 13h30-14h15 les lundis et jeudis (pas possible pour l'école maternelle: moment de la sieste)

b) 9h-12h; 14h-16h15; APC : 8h20-8h50 tous les jours (45 minutes d'APC sont recommandées pour convenir à la fois à l'école élémentaire et à l'école maternelle)

c) 8h30-11h30; 13h45-16h; APC: 11h30-12h15 les lundis et jeudis (trop tôt: allonge la journée des élèves qui restent au CLAÉ jusqu'à 18h30)

d) 9h-11h30; 13h30-16h15; APC: 16h15-17h les lundis et jeudis (matinée, profitable aux apprentissages trop courte)

Le Conseil d'école exceptionnel souhaite pouvoir évaluer l'organisation mise en place en 2014-2015 à l'issue de l'année.

Fin de séance à 20h

Présidents et secrétaires de séances : Mme TINÉ-BOSC et Mr MARIAUD